

Montreuil, le 30 octobre 2020

Monsieur Jean-Michel BLANQUER  
Ministre de l'Éducation nationale,  
de la Jeunesse et des Sports  
110 rue de Grenelle  
75357 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,

Notre fédération est intervenue hier en audience multilatérale sur plusieurs questions pour lesquelles nous aurions souhaité obtenir des réponses. Nous vous avons notamment demandé des garanties sur le nécessaire maintien du droit syndical et la possibilité pour les militants de pénétrer dans les écoles, les établissements et les services pour tenir des réunions, faire de l'affichage syndical, la collecte des cotisations, conformément au décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié, et dans le respect des gestes barrières.

Si l'activité professionnelle est maintenue, les libertés syndicales doivent être garanties et donc le droit pour les personnels à se défendre et à être défendus. Il va de soi que les réunions d'information syndicale doivent pouvoir se tenir dans les écoles, les établissements et les services.

Les personnels nous ont largement exprimé leur volonté de pouvoir échanger pour construire ensemble la défense de leurs droits, ce qui dans de nombreux cas suppose un échange en présentiel.

Les dramatiques événements de ces derniers jours, la situation d'état d'urgence sanitaire, la décision du Président de la République de re-confiner la population, et la poursuite des réformes suscitent de nombreuses questions et revendications.

Nous vous informons à ce propos que la FNEC FP-FO, avec d'autres fédérations, invite les personnels de l'Éducation nationale à se réunir dès lundi 2 novembre pour « faire valoir leurs droits et à exiger collectivement le respect de leur santé et de leur sécurité ».

D'autres questions attendent une réponse :

- Les instances statutaires (CT, CHSCT, CAP...) sont-elles maintenues en présentiel, avec possibilité du format hybride ? Par exemple, qu'en est-il du CTMEN de mardi ? Nul ne comprendrait que le ministère demande aux personnels de faire cours dans des classes à 30 élèves ou plus, et que les instances convoquées par l'administration restent confinées.

- Nous appuyons la demande des représentants FO du CHSCT D 78 qu'une enquête soit réalisée suite à l'assassinat de M. Paty. Pourquoi autant de difficultés à mettre en œuvre une disposition pourtant obligatoire, qui s'applique dans l'ensemble du monde du travail ?

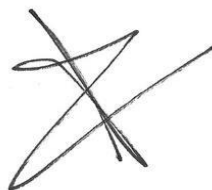
Comme l'ont rappelé les Confédérations FO, CGT, CFTC, CFDT et CFE-CGC au Premier ministre dans un courrier en date du 14 octobre :

*« Dans un contexte très évolutif, incertain et d'urgence, nos syndicats, délégués et représentants du personnel ont été fortement sollicités par les salariés.*

*Malgré des conditions d'exercice dégradées de leur rôle, tant du fait des contraintes sanitaires que de l'affaiblissement des moyens de représentation collective des salariés dus aux effets des ordonnances 2017 réformant le code du travail, ils ont joué un rôle important pour que soient assurées au mieux la protection de la santé au travail et la continuité des activités essentielles. »*

En période de crise sanitaire comme en temps normal, le meilleur garant de la préservation de la santé, de la sécurité des salariés et des personnels, ce sont les représentants syndicaux, qui à travers leurs missions et mandats, sont aux côtés des personnels pour obtenir les mesures de protection nécessaires de la part de leur employeur.

Dans l'attente de vos réponses, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mon entière considération.



Clément POULLET  
Secrétaire Général de la FNEC FP-FO